

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité exceptionnellement en huis clos qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le jeudi 3 mars 2022 à 18h30, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que conseillère Madame Linda Lirette. La conseillère Madame Sylvie Leclair était présente à la séance via visioconférence. La conseillère Madame Mélanie Renaud n'a pas motivé son absence. Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. 2022-03-R12162 Ouverture de l'assemblée**

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

**2. 2022-03-R12163 Adoption de l'ordre du jour**

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21: Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
4. Demande de prêt pour l'achat d'équipement
5. Achat d'une rétrocaveuse
6. Varia
7. Parole au public et période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**3. 2022-03-R12164 Adoption du Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21: Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le Règlement 324-22 modifiant le Règlement numéro 319-21 : Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4. 2022-03-R12165 Demande de prêt pour l'achat d'équipement**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Lewis à effectuer une demande d'emprunt pour l'achat d'une rétrocaveuse. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Nathalie Lewis à signer tous les documents relatifs au prêt pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**5. 2022-03-R12166 Achat d'une rétrocaveuse**

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'achat d'une rétrocaveuse de marque Case, modèle 580 SNWT, année 2014, numéro de série JJGN58WTJDC590272 de monsieur Ken Scullion incluant tous les accessoires stipulés par le vendeur.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**6. VARIA**

**7. Parole au public et période de questions**

**8. 2022-03-R12167 Levée de l'assemblée**

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

---

Roch Carpentier  
Maire

---

Nathalie Lewis  
Directrice générale  
Greffière-trésorière